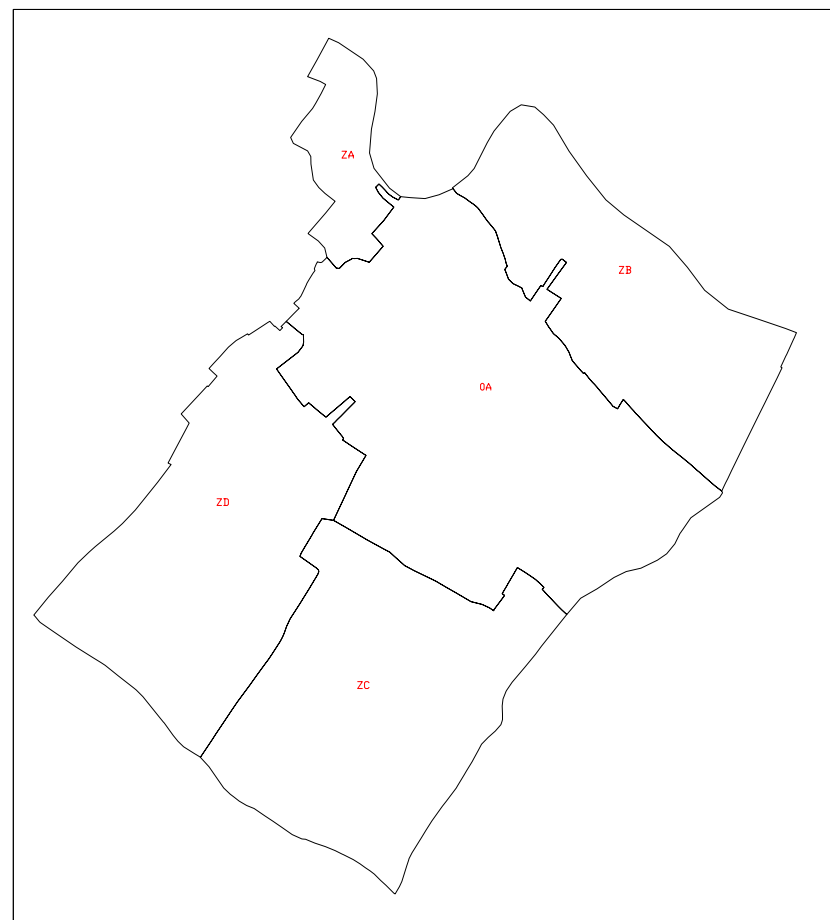


# CARTE COMMUNALE

## DOCUMENT GRAPHIQUE




ECHELLE 1/5000

PIECE N°2.1

Elaboration	prescrite le 27.04.2004	approuvée par le conseil municipal le 25.04.2006	approuvée par Le Préfet le 08.06.2006
Révision	prescrite le 03.07.2012		

CREA - 22 rue Eugène Thomas - 17000 La Rochelle

### LEGENDE

 Zone constructible (U)  
(article L124-2 du code de l'urbanisme)

En dehors de ces secteurs, seuls sont autorisés (*dans les zones N*) l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes, ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles (article L124-2 du code de l'urbanisme)

